

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°25/PSH285

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement des véhicules place Saint Roch et rue du stade à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au mercredi 18 Juin 2025 11h, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,
VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise SPTP

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier le stationnement et la circulation des véhicules place Saint Roch et rue du stade à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au mercredi 18 Juin 2025 11h, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (sauf le camion des ordures ménagères) place Saint Roch à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au mercredi 18 Juin 2025 11h, à l'occasion des travaux de repose de pavés.
- ARTICLE 2 :** Un double sens de circulation sera instauré rue du stade et mis en place par les services techniques pour faciliter l'accès aux riverains, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au mercredi 18 Juin 2025 11h.
- ARTICLE 3 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 5 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 05 Juin 2025.



Le Maire,

Thierry SIMELIERE.